

**FONDATION FRANCO-ONTARIENNE**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2014

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États financiers	
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	15

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation franco-ontarienne pour l'exercice clos le 31 mars 2014 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les méthodes comptables suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales méthodes comptables à la note complémentaire 2. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que les renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser des états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le conseil d'administration a rencontré la direction et l'auditeur indépendant afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par Marcil Lavallée, auditeur indépendant nommé par les membres de la Fondation. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de l'audit et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.

---

Gilles Levasseur  
Président du conseil d'administration

---

Danny Purcell  
Trésorier du conseil d'administration

Ottawa (Ontario)  
Le 17 juin 2014

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux membres de  
Fondation franco-ontarienne

### **Rapport sur les états financiers**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation franco-ontarienne, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014, les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons les audits de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

*Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, la Fondation tire des produits de dons et de collectes de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de la Fondation et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants de ces produits comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2014 et 2013, de l'actif à court terme aux 31 mars 2014 et 2013 et des soldes de fonds aux 31 mars 2014 et 2013 et au 1 avril 2012. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013 en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

*Opinion avec réserve*

À notre avis, à l'exception des incidences de la situation décrite dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation franco-ontarienne au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 17 juin 2014

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

4

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2014	2013
	2014	2013	2014	2013	Total	Total
<b>PRODUITS</b>						
Dons et apports	69 259 \$	90 389 \$	114 470 \$	167 280 \$	183 729 \$	257 669 \$
Dons en services	5 000	7 500	-	-	5 000	7 500
Collectes de fonds	41 740	129 745	-	-	41 740	129 745
Subventions – Fondation Trillium de l'Ontario	-	87 900	-	-	-	87 900
Contribution – Agence fédérale de développement économique pour le sud de l'Ontario	-	25 000	-	-	-	25 000
Appui du Fonds jeunesse	-	13 000	-	-	-	13 000
Placements	5 101	5 203	68 062	66 368	73 163	71 571
Autres	23 781	4 604	-	-	23 781	4 604
	<b>144 881</b>	<b>363 341</b>	<b>182 532</b>	<b>233 648</b>	<b>327 413</b>	<b>596 989</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>						
Charges de collectes de fonds	10 583	56 933	-	-	10 583	56 933
Promotion et publicité (annexe A)	87 426	201 260	-	-	87 426	201 260
Frais d'administration (annexe B)	97 024	100 399	8 628	5 399	105 652	105 798
Fournitures et entretien de l'équipement	6 185	9 370	-	-	6 185	9 370
	<b>201 218</b>	<b>367 962</b>	<b>8 628</b>	<b>5 399</b>	<b>209 846</b>	<b>373 361</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT APPUIS FINANCIERS</b>	<b>(56 337)</b>	<b>(4 621)</b>	<b>173 904</b>	<b>228 249</b>	<b>117 567</b>	<b>223 628</b>
<b>APPUIS FINANCIERS</b>	<b>(4 000)</b>	<b>(4 000)</b>	<b>(46 882)</b>	<b>(47 888)</b>	<b>(50 882)</b>	<b>(51 888)</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(60 337) \$</b>	<b>(8 621) \$</b>	<b>127 022 \$</b>	<b>180 361 \$</b>	<b>66 685 \$</b>	<b>171 740 \$</b>

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

5

	Fonds d'opération		Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance		2014 Total	2013 Total
	2014	2013	2014	2013		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>156 964 \$</b>	165 585 \$	<b>2 201 085 \$</b>	2 020 724 \$	<b>2 358 049 \$</b>	2 186 309 \$
Excédent des produits sur les charges	<b>(60 337)</b>	(8 621)	<b>127 022</b>	180 361	<b>66 685</b>	171 740
Remboursement des apports reçus	-	-	<b>(65 000)</b>	-	<b>(65 000)</b>	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>96 627 \$</b>	156 964 \$	<b>2 263 107 \$</b>	2 201 085 \$	<b>2 359 734 \$</b>	2 358 049 \$

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2014

6

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2014 Total	2013 Total
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIF À COURT TERME</b>				
Encaisse	49 459 \$	- \$	49 459 \$	102 184 \$
Débiteurs	30 245	-	30 245	17 752
Intérêts courus à recevoir	-	36 155	36 155	40 612
Contribution à recevoir	-	-	-	10 017
Frais payés d'avance	8 080	-	8 080	-
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 3)	-	520 000	520 000	466 139
Avances (dûs) interfonds, sans intérêt	14 059	(14 059)	-	-
	<b>101 843</b>	<b>542 096</b>	<b>643 939</b>	<b>636 704</b>
<b>PLACEMENTS (note 3)</b>	-	<b>2 703 070</b>	<b>2 703 070</b>	<b>2 696 300</b>
<b>IMMOBILISATIONS (note 4)</b>	<b>9 298</b>	-	<b>9 298</b>	<b>16 277</b>
	<b>9 298</b>	<b>2 703 070</b>	<b>2 712 368</b>	<b>2 712 577</b>
	<b>111 141 \$</b>	<b>3 245 166 \$</b>	<b>3 356 307 \$</b>	<b>3 349 281 \$</b>



# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

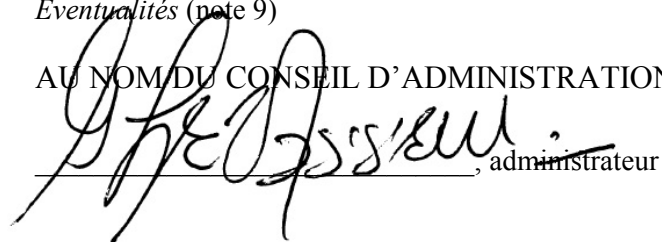
31 MARS 2014

7

	Fonds d'opération	Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	2014 Total	2013 Total
<b>PASSIF</b>				
<b>PASSIF À COURT TERME</b>				
Créditeurs et frais courus (note 6)	14 514 \$	- \$	14 514 \$	19 165 \$
<b>APPORTS REPORTÉS (note 9)</b>	-	982 059	982 059	972 067
	14 514	982 059	996 573	991 232
<b>SOLDES DE FONDS</b>				
Non affecté	96 627	-	96 627	156 964
Affectation externe	-	2 263 107	2 263 107	2 201 085
	96 627	2 263 107	2 359 734	2 358 049
	111 141 \$	3 245 166 \$	3 356 307 \$	3 349 281 \$

Éventualités (note 9)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
administrateur

  
administrateur

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

8

	2014	2013
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	66 685 \$	171 740 \$
<b>Ajustement pour :</b>		
Amortissement des immobilisations	8 025	5 214
	74 710	176 954
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :</b>		
Débiteurs	(12 493)	(1 663)
Intérêts courus à recevoir	4 457	(14 057)
Contribution à recevoir	10 017	464 983
Frais payés d'avance	(8 080)	474
Créditeurs et frais courus	(4 651)	(33 402)
Subvention reportée	-	(18 000)
Produits reportés	-	(16 575)
	63 960	558 714
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(60 631)	(522 439)
Acquisition d'immobilisations	(1 046)	(12 911)
	(61 677)	(535 350)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement des apports reçus	(65 000)	-
Augmentation des apports reportés	9 992	66 933
	(55 008)	66 933
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE</b>	<b>(52 725)</b>	<b>90 297</b>
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	<b>102 184</b>	<b>11 887</b>
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	<b>49 459 \$</b>	<b>102 184 \$</b>

## 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Fondation franco-ontarienne a été constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, la Fondation est exonérée d'impôt sur le revenu.

La Fondation a pour objet la création et l'administration d'un fonds permanent dont les produits serviront à :

- a) Promouvoir l'avancement de l'éducation des franco-ontariens et des franco-ontariennes par tous les moyens, dont les suivants : remise de bourses, appui aux initiatives d'éducation populaire et d'alphabetisation, aide à la préparation et à la diffusion de l'information, aide à la publication de journaux et de revues, à la tenue de colloques et à la recherche, appui aux organismes qui favorisent le développement de leurs membres par des projets, des rencontres et des ateliers de formation, support aux organismes travaillant à l'amélioration de la qualité de l'éducation.
- b) Favoriser et encourager l'usage du français, l'épanouissement des francophones et la diffusion de la culture française en Ontario par tous les moyens, dont les suivants : traduction de documents, mise en place de services au public, aide aux activités artistiques, culturelles et communautaires, aide aux médias d'information.
- c) Favoriser le développement social et communautaire des franco-ontariens par tous les moyens, dont les suivants qui sont énoncés sans limiter la généralité de ce qui précède : appui aux organismes pour la tenue de diverses activités spéciales favorisant les services en français, les organismes communautaires et la diffusion du français en Ontario.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

### **Comptabilité par fonds**

La Fondation utilise la comptabilité par fonds, laquelle requiert des fonds distincts afin de respecter les diverses conditions imposées à la Fondation.

Les fonds suivants sont utilisés par l'organisme :

#### *Fonds d'opération*

Ce fonds sert à comptabiliser les produits et les charges liés à l'exploitation de la Fondation qui sont sous le contrôle de la direction.

#### *Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance*

Le Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds d'affectation externe dans lequel la Fondation enregistre les dons et les apports reçus pour une période indéfinie dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des produits de placements du fonds disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux NCOSBL requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses faites par la direction ayant une incidence sur les actifs et les passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les postes de produits et de charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les montants réels pourraient être différents de ces estimations.

### Constatation des produits

La Fondation comptabilise les subventions, les contributions et les apports reçus pour une période déterminée selon la méthode du report. Les subventions, les contributions et les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports affectés reçus pour une période indéfinie sont comptabilisés dans les produits du Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance lorsqu'ils sont encaissés.

Les promesses de dons ne sont comptabilisées qu'une fois reçues vu le caractère incertain de leur perception.

Les produits de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits des collectes de fonds et autres produits sont constatés lorsqu'ils sont reçus.

### Dons en services

La Fondation comptabilise les dons en services lorsqu'ils peuvent être évalués au prix d'un effort raisonnable. Les montants sont comptabilisés à la juste valeur.

### Ventilation des charges

La Fondation ventile une partie de ses charges de fonctionnement général selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise. Les frais d'administration ventilés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance représentent entre 10 % et 25 % de l'attribution des produits de placements alloués au Fonds.

### Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Le matériel informatique est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

La Fondation évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des intérêts courus à recevoir, de la contribution à recevoir et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

La Fondation comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur sont majorés des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

12

### 3. PLACEMENTS

	2014	2013
Dépôts à terme – 1,30 % à 4,65 %, échéant à différentes dates jusqu'en 2018	2 923 070 \$	2 862 439 \$
Parts privilégiées (taux de dividende de 4,0 % à 4,25 %)	300 000	300 000
	3 223 070	3 162 439
Placements réalisables au cours du prochain exercice	520 000	466 139
	2 703 070 \$	2 696 300 \$

### 4. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2014	2013
Matériel informatique	24 841 \$	15 543 \$	9 298 \$	16 277 \$

### 5. EMPRUNT BANCAIRE

La Fondation dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 \$ renouvelable annuellement au taux de base plus 1 %. Cette marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 10 000 \$ et est inutilisée au 31 mars 2014.

### 6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2014	2013
Fournisseurs et frais courus	11 159 \$	13 674 \$
Sommes à remettre à l'État	3 355	5 491
	14 514 \$	19 165 \$

# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2014

13

### 7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés sont assortis de certaines conditions selon une période déterminée.

	2014	2013
Solde au début	972 067 \$	905 134 \$
Plus : apports reçus au cours de l'exercice	7 957	49 163
Plus : produits de placement gagnés au cours de l'exercice	21 253	19 483
Plus : remboursement en capital – Fonds Microcrédit	1 571	-
Moins : montant constaté à titre de frais de gestion au cours de l'exercice	(1 789)	(1 713)
Moins : montant constaté à titre de retrait au cours de l'exercice	(19 000)	-
Solde à la fin	982 059 \$	972 067 \$

Les soldes des apports reportés se composent comme suit :

	2014	2013
Fondation Donatien-Frémont	283 182 \$	275 689 \$
Club Richelieu Ottawa	68 324	66 220
Centre de services Guigues	21 785	21 209
Fondation du Collège d'Alfred	17 651	16 270
Mouvement d'implication francophone d'Orléans (MIFO)	56 691	54 102
Conseil de la coopération de l'Ontario	17 557	17 168
Rendez-vous des aînés francophones d'Ottawa	8 615	18 426
ESTARIO	22 052	18 204
Services communautaires		
- Prescott-Russell	5 693	5 070
Centre Pauline Charron	25 719	24 990
FedDev Ontario - Fonds Microcrédit	454 790	454 719
	982 059 \$	972 067 \$

### 8. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la Fondation sont liés aux débiteurs.

Environ 99 % du total des comptes clients sont à recevoir de deux entités. La Fondation évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

#### 8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

##### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur et ceux à taux d'intérêt variables à un risque de flux de trésorerie. La Fondation n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour neutraliser les incidences de ce risque.

La Fondation assume une marge de crédit comportant un taux d'intérêt variable. Conséquemment, elle encourt un risque de taux d'intérêt en fonction de la fluctuation du taux d'intérêt préférentiel. Cependant, une variation de 1 % du taux préférentiel n'aurait pas une incidence significative sur les résultats et la situation financière.

#### 9. ÉVENTUALITÉS

##### **Montants octroyés en vertu d'ententes**

Dans le cours normal de ses activités, la Fondation signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptables de la Fondation pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursement au bailleur de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

##### **Caution**

La Fondation a cautionné la marge de crédit ainsi qu'un prêt à la Radio de la communauté francophone d'Ottawa. Le risque maximal en vertu de ces deux cautions est de 183 000 \$. La Fondation estime que la probabilité d'avoir à engager des coûts importants en raison de ces cautions est modérée. Il est impossible pour le moment de déterminer si un montant devra être assumé par la Fondation. Advenant le cas où la Fondation aurait à déboursier un certain montant, il serait imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.



# FONDATION FRANCO-ONTARIENNE

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2014

15

### ANNEXE A – ACTIVITÉS DE COLLECTES DE FONDS

	2014	2013
<b>Fonds d'opération</b>		
Salaires et avantages sociaux	64 100 \$	129 695 \$
Papeterie et impression	5 752	15 046
Services professionnels	4 433	21 743
Campagnes promotionnelles	4 103	21 467
Frais de déplacement	3 130	6 693
Télécommunications	2 872	2 812
Frais de bureau	2 069	3 804
Articles promotionnels	967	-
	<b>87 426 \$</b>	<b>201 260 \$</b>

### ANNEXE B – FRAIS D'ADMINISTRATION

	2014	2013
<b>Fonds d'opération</b>		
Salaires et avantages sociaux	56 334 \$	54 319 \$
Loyer et frais de bureau	11 398	13 510
Assurances	5 841	5 544
Télécommunications	2 573	2 812
Mauvaises créances	2 000	-
Fournitures	873	266
Frais de réunion	867	392
Honoraires professionnels	17 741	23 741
Amortissement des immobilisations	8 025	5 214
Frais d'administration imputés au Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance	(8 628)	(5 399)
	<b>97 024</b>	<b>100 399</b>
<b>Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance</b>		
Honoraires de gestion imputés au Fonds d'opération	8 628	5 399
	<b>105 652 \$</b>	<b>105 798 \$</b>